



### **Article 1 – Arrivée/Départ :**

Il est recommandé aux locataires d'informer de leur heure d'arrivée (celle-ci étant prévue entre 14h et 16h) le plus tôt possible.

Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire par téléphone au 06 77 75 39 65.

Il est demandé de respecter l'heure de départ prévue à 10h.

### **Article 2 – Responsabilité écologique :**

Il est absolument interdit d'allumer un feu ouvert e quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours.

Aucun barbecue sauvage ne sera autorisé en dehors des espaces réservés à cet effet.

La planche devra être nettoyer à chaque utilisation.

Il convient au locataire de s'assurer d'éteindre les lumières extérieures du gîte.

### **Article 3 – Séjour/règles concernant le bruit :**

Le repos et la tranquillité sont prioritaires. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou des ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage. Le locataire devra éviter les bruits excessifs ou toute autre nuisance, particulièrement le soir. Le silence doit être de rigueur entre 23h et 8h.

### **Article 4 – Précautions diverses :**

Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans les cuvettes des WC.

### **Article 5 – Aménagement :**

L'aménagement du gîte est prévu pour 10 personnes. Il a été conçu pour une utilisation optimum, pour la durée et la qualité d'accueil. Aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur du logement.

### **Article 6 – Casse :**

Le cas échéant, signaler toutes casses ou incident durant votre séjour. Informer immédiatement le propriétaire de tout sinistre et dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

En cas de perte ou dégradations d'élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant de la caution sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.



### **Article 7 – Caution :**

La caution doit être remise par chèque à l'arrivée. Son montant est fixé à 1 000 euros.

Nous vous invitons vivement à nous faire savoir toute détérioration, casse ou perte lors de votre départ.

### **Article 8 – Conditions d'annulation :**

Il n'y a pas de possibilité d'annulation. Un report du séjour à une date ultérieure est quant à lui possible et à discuter avec le propriétaire.

### **Article 9 – Frais de ménage :**

Les frais de ménage sont obligatoires et s'appliquent en fin de séjour. Ceux-ci ne comprennent pas : le rangement des salles, le rangement des chambres, le nettoyage et le rangement de la vaisselle et le nettoyage et le rangement de la cuisine. En effet, ces éléments restent à votre charge pendant le séjour.

### **Article 10 : Responsabilités des usagers :**

Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

### **Article 11 – Parking :**

Les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet et en aucun cas ne seront garés sur la voie publique située devant le gîte.

La capacité maximale de véhicules garés dans la cour du gîte est de 3.

### **Article 12 – Clés :**

Le porte d'entrée du gîte est munie d'une serrure à clés. Lors de toute sortie du gîte, vous êtes tenus de fermer les lieux. En cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le propriétaire du gîte décline toute responsabilité.

### **Article 13 – Ordures ménagères :**

Une poubelle est à disposition pour les déchets ménager et une autre pour le tri sélectif, dans la cuisine à l'intérieur du gîte.



Merci de vider vos poubelles lors de votre départ. A 100 mètres, vous trouverez les containers du quartier.

Un compost est également à votre disposition dans le jardin.

#### **Article 14 – Salon de jardin :**

Des tables d'extérieur et des chaises sont à votre disposition. Il convient au locataire de les garder en état et de ne pas les déplacer.

#### **Article 15 – Eau, électricité et chauffage :**

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est comprise dans le pris de la location. Toute consommation d'énergie excessive due à une utilisation anormale vous sera facturée. L'Energie est précieuse, économisons-la.

#### **Article 16 – Draps/Linge de maison :**

Sur demande, les draps et le linge de maison peuvent être fourni pour le nombre de personnes occupant le gîte.

La prestation vous sera facturée :

-linge de toilette : 10 € par personne,

-Housse de couette + deux taies d'oreiller + drap house : 20 €

#### **Article 17 – Consignes aux fumeurs :**

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. D'autre part, des cendriers sont mis à votre disposition au niveau de la cuisine extérieure.

#### **Article 18 – SPA/Jacuzzi :**

Il est strictement interdit de fumer boire ou manger dans le jacuzzi. Douche obligatoire avant de rentrer dans le jacuzzi. Les enfants doivent être sous surveillance lors de l'utilisation du jacuzzi.

Si besoin, le propriétaire reste disponible pour toute question liées l'utilisation et au fonctionnement du jacuzzi.

#### **Article 19 – Terrain de pétanque :**

Un terrain de pétanque est à votre disposition. Des boules de pétanque sont disponible au niveau de la cuisine extérieure.



**Article 20 – Animaux :**

Les animaux ne sont pas autorisés.

**Article 21 – Tarifs :**

Pleine saison : juillet et août : 1 800 € la semaine

Vacances scolaires : 1 500 € la semaine

Possibilité de réserver à la nuitée avec un minimum de deux nuits : 200 € la nuit pour 10 personnes.